

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS141/8
28 février 2001

(01-1023)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – DROITS ANTIDUMPING SUR LES IMPORTATIONS DE LINGE DE LIT EN COTON EN PROVENANCE D'INDE

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 28 février 2001, adressée par M. Claus-Dieter Ehlermann, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Communautés européennes – Droits antidumping sur les importations de linge de lit en coton en provenance d'Inde*, WT/DS141/AB/R. Ce rapport sera distribué demain, 1^{er} mars 2001, aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. James Bacchus en qualité de Président de la section, et MM. Georges Michel Abi-Saab et Florentino Feliciano en qualité de membres.
